

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE ORDINAIRE DU JEUDI 14 DECEMBRE 2023**  
**EXTRAIT DES DELIBERATIONS**

Nb. de Conseillers en exercice : 53

Au vote de l'affaire :

Nb. de présents : 38

Nb. de représentés : 10

Nb. d'absents : 5

L'an deux mille vingt-trois, le quatorze décembre à 17h08, le Conseil Municipal de Saint-Pierre s'est assemblé en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sur convocation légale, sous la présidence de Monsieur Michel FONTAINE, Maire.

**AFFAIRE N° 30/1424 :**

Bourse d'aide à la création à l'artiste Henri ICHIZA

**ETAIENT PRESENTS :**

MM. FONTAINE Michel, DIJOUX Stéphano, OMARJEE Mohammad, TEVANEE Jean François, FERDE Thérèse, FATIMA Sofa, DAMOUR Kichena, TIONOHOUE Sabrina, TAN Willy, CHAMBI DJOUMBAMBA Marie Richela, POTIN Philippe, ROUVRAIS Simone, MINATCHY Mariot, BRET Jean Paul, NASSIBOU Guilaine, BALZANET Jonhy, GUIEN Marie Claire, PALIOD Marie Claude, BRINDON Marie Line, PAPY Anne Marie, VAYABOURY Jean Patrick, CADET André, RAYMOND Edmée, VON-PINE Bernard, LORION David, DAFFON Amédée Albert, TAYLLAMIN Patricia, MOREL Didier, AGATHE Chantal, JETTER Régine, BELLON Stéphen, MALIDI Mariaty, ARAYE Héléna, RIVIERE Christelle, BEDIER Corine, BOYER Marie Pascaline, GOBALOU ERAMBRANPOULLE Virginie, BASSE Pascal

**REPRESENTE (S) :**

MM. SIGISMEAU Béatrice (par Monsieur David LORION), AHO NIENNE Sandrine (par Madame Héléna ARAYE), VALY Nazir (par Monsieur Mohammad OMARJEE), ALAGUIRISSAMY CARPAYE Nadine (par Madame Edmée RAYMOND), KHELIF David (par Monsieur Jonhy BALZANET), PERIANAYAGOM Albert (par Monsieur Philippe POTIN), MALET Viviane (par Monsieur Stéphano DIJOUX), HOARAU Berthe Denise (par Madame Anne Marie PAPY), NARIA Olivier (par Monsieur Stephen BELLON), RAVAT Adame (par Madame Pascaline BOYER).

**ABSENTS :**

MM. ACAPANDIE Freddy, BALAYA GOURAYA Armand, SAUTRON François, HOARAU Brigitte, ANDA Jean Gaël.

Le Maire constate que le quorum est atteint et que le conseil peut valablement délibérer

Le Conseil Municipal a nommé Monsieur Mohammad OMARJEE pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que le compte rendu de la délibération a été affiché le 18 décembre 2023 et la convocation du Conseil Municipal faite le 07 décembre 2023.



Le Maire  
Accusé de réception en préfecture  
974-219740764-20231214-30-1424-DE  
Date de télétransmission : 19/12/2023  
Date de réception préfecture : 19/12/2023

Michel FONTAINE

**Affaire n°30/1424 : Bourse d'aide à la création à l'artiste Henri ICHIZA.**

Culture / Animation et Patrimoine - Direction Générale des Services à la Population

Le Maire informe l'Assemblée que Henry ICHIZA, artiste résidant à Saint-Pierre, sollicite l'aide de la Commune pour participer à l'exposition "Salon d'Automne" du 18 au 21 janvier 2024 à Paris. Cette exposition qui en est à sa 120<sup>ème</sup> édition, offrirait à l'artiste une opportunité précieuse d'élargir son champ d'action.

Cependant, étant donné l'éloignement géographique entre la Réunion et Paris, les coûts d'organisation d'une telle exposition sont rapidement devenus prohibitifs, ce qui constitue un obstacle majeur pour la reconnaissance artistique.

Le coût prévisionnel de ce projet est de 4 027.53 €.

Préparation des tableaux	494.40 €
Transport des œuvres	1 054.13 €
Déplacement, repas, frais bancaire	2 000.00 €
Frais d'inscription	479.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>4 027.53 €</b>

Considérant que la présence de cet artiste Saint-Pierrois contribue au rayonnement de la ville.

Le montant accordé est de 2 000 €. Le Financement de cette mesure est opéré par prélèvement sur la ligne budgétaire des Affaires Culturelles 2024 : Bourses- imputation : 311 65131 253

Antenne : CULTURE

**Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,**

**DECIDE :**

- **DE VOTER** une aide d'un montant de 2 000 € au profit de Monsieur Henri ICHIZA
- **DE L'AUTORISER**, lui ou l'un des adjoints délégués dans leur domaine respectif de compétences, à **SIGNER** toutes les autres pièces afférentes à cette affaire.



P/EXTRAIT CONFORME,  
LE MAIRE



Michel FONTAINE

Accusé de réception en préfecture  
974-219740164-20231214-30-1424-DE  
Date de télétransmission : 19/12/2023  
Date de réception préfecture : 19/12/2023